CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Séance extraordinaire du 7 mai 2026

A 20h16

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal
N°23

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Véronique Rochat

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026
4. Préavis municipal 26-02 (25-14 bis) | Relatif à l'acceptation du PaCom, de son règlement et du nouveau plan d'alignement
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance extraordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 7 mai 2026 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry,** ouvre la séance à 20h16 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité ainsi que les auditeurs.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 23 conseillers.
Excusés : **Mme Marie-Claude Jaccard, M. Claude Mottier, Mme Morgane Lüthi, Mr Alexandre Melet, Mme Alexia Tauxe**
Non excusé : **Mr Valentin Bournoud**
Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026.

Marc Tauxe : demande de 3 modifications :

- *Page 4* : le chemin du Petit Boveau rejoint le chemin qui va à la ferme de Marc Tauxe
- *Page 4 :* Idem pour la remarque de Steve Dind
- *Point 8* : remercie les membres du conseil d'avoir accepté le préavis 26-01 et non pas la municipalité

Modifications demandées par Marc : acceptées à l'unanimité

Aucune autre demande de modification.

Vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention

4. Préavis municipal 26-02 (25-14 bis) | Relatif à l'adoption du plan d'affectation communal et de son règlement et du nouveau plan d'alignement

Jean-Paul Henry, président : ouvre le débat en demandant la lecture du rapport
Sandrine Chalet, rapporteuse : fait la lecture du rapport.

Copie du rapport de la commission lu par Sandrine Chalet :
« La commission composée de Norbert Charpié (président), Sandrine Chalet (rapporteuse), Nathanael Ségui, Stéphane Minder et Emmanuel Zurowski s'est réunie le 15 avril 2026 pour étudier le dit préavis.
La commission est, à l'exception de M. Zurowski, composée des mêmes membres ayant étudié puis statué sur le premier préavis soumis en 2025 et qui, suite à des informations erronées ayant débouché sur un vice de forme, est à nouveau soumis au conseil communal.
Après avoir relu l'entier du présent préavis et débattu en séance, la commission relève que :

- *Comparativement au précédent préavis, la municipalité a rajouté au dossier des informations contextuelles, législatives et administratives sans toutefois prendre en considération les propositions de modifications émises par la commission lors de son précédent rapport.*
- *Les arguments avancés par la municipalité pour répondre aux différentes oppositions ont été complétés par des informations législatives et administratives en répétant, à plusieurs reprises, que les opposants, en cas d'adoption du PACom (et donc la levée de toutes les oppositions) ont la possibilité de recourir auprès des instances cantonales concernées.*

La commission tient à signaler sa retenue concernant ce préavis « bis ».

En effet, l'entier des éléments présentés à ladite commission lors du précédent préavis ont été étudiés avec le plus grand soin et une totale impartialité. Certaines questions soumises par la commission à la municipalité, au bureau RWB ainsi qu'au canton sont à l'heure actuelle encore sans réponse.
La commission s'est questionnée sur le processus démocratique constatant qu'elle se retrouve, tout comme les membres du conseil, devant le « fait accompli » sans réelle possibilité de débats ou d'ajustements à ce stade. Si le conseil décide de refuser le PACom (et/ou de ne pas lever l'entier des oppositions), la municipalité présentera très certainement et à nouveau un préavis quasi identique dans quelques mois ou quelques années moyennant une étude complémentaire du bureau RWB et des dépenses financières conséquentes.
La commission réitère donc ses précédents commentaires soit, notamment et entre autres :

- *Qu'il aurait été pertinent de nommer une commission ad hoc pour soutenir la municipalité dans ses démarches*
- *Que la municipalité aurait pu être plus attentive aux situations particulières de certains de ses habitants s'étant précédemment engagés dans des projets de construction et/ou ventes de parcelles dont elle avait connaissance. Certes, la communication relative à la levée de la zone réservée n'est pas une obligation légale ; elle aurait toutefois pu être perçue comme une diligence citoyenne afin d'éviter des répercussions lourdes de conséquences sur le bien-être des personnes concernées.*

Afin « d'aller de l'avant » dans ce dossier, permettre aux opposants d'effectuer les démarches de recours qu'ils estimeront nécessaires et malheureusement quelque peu « par défaut », la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères :

1. *De lever en bloc toutes les oppositions à l'encontre du Plan d'affectation communal.*
2. *D'adopter le PACom, son règlement et le plan d'alignement, tels que déposés aux enquêtes publiques,*
3. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire. »*

Jean-Paul Henry : ouvre la discussion après avoir remercié la commission.

Suter Julien : Besoin de dire à haute voix que c'est la première fois qu'il va voter oui alors qu'il pense non. Mais il ne se sent pas libre de son choix.
Jean-Paul Henry : Comprend bien qu'il ne puisse pas se sentir libre de son choix, mais que son choix est libre. Mais parfois le droit supérieur peut s'imposer à nous. Mais notre autonomie est totale malgré tout. C'est compliqué.
Tschumi Monique : Aimerait revenir sur un sujet qui a été émis par la commission. Il aurait été pertinent de nommer une commission ad hoc, afin de soutenir la municipalité. Remarque tout à fait judicieuse, mais la plupart d'entre vous n'étaient pas présents en 2016, quand le PaCom (appelé CGA à l'époque) a été mis en place. Elle revient sur ce qui avait été dit à l'époque. En préambule le syndic Monsieur Robert Nicolier a parlé de l'aspect financier, puis du rapport de la commission ad hoc composée de Monsieur Marc Tauxe (président), Monsieur Jean-Michel Leyvraz (rapporteur), Monsieur Pierre-Yves Nicolier. La réunion a eu lieu en présence du syndic : Nomination d'une commission municipale. Le syndic dit que les démarches devraient commencer en janvier et qu'il est souhaitable et prévu que cette commission municipale intègre la démarche dès le début. Madame Louisette Guilloz (présidente) demande aux trois personnes de la commission d'en faire partie, mais aucun

n'accepte. Monsieur Robin Pittet serait prêt à s'investir, mais aimerait savoir quelles seront les conséquences. Le syndic Monsieur Robert Nicolier exprime que c'est surtout un travail en équipe pour se mettre en conformité avec l'état. Il se réjouit d'avoir le retour des conseillers en espérant avoir plusieurs personnes. Monsieur Roubaty relève que ce poste semble lourd à porter et sent qu'il pourrait être désigné comme personne responsable de ce qui a été décidé. Robert Nicolier rappelle que c'est le peuple qui a voté et qu'il compte sur l'objectivité et le bon sens des personnes concernées pour que cela se passe bien. Il est conscient qu'un temps de réflexion soit nécessaire pour s'engager. La présidente Madame Guilloz demande aux personnes intéressées de s'inscrire dans les 15 prochains jours, mais aucun membre du conseil ne s'est présenté. Donc pas de commission. Voilà l'historique de la mise en place du Pacom et de la non-nomination d'une commission ad hoc.
Laure-Françoise Vonnez : Son intervention est très certainement en-dehors de la fonction de ce soir et elle remercie Julien de son intervention. Ce qui l'a frappée c'est l'intervention du préfet parlant d'égalité entre propriétaires, mais cela ne la satisfait pas. C'est complexe dès le départ et elle comprend que les conseillers ne se soient pas annoncés pour réaliser ce travail. L'intervention du Préfet ne l'a pas satisfaite pour pouvoir voter ce soir, car les conséquences pour les propriétaires sont importantes et pas forcément les mêmes. Donc on ne peut pas parler d'égalité. Cela lui donne un état de malaise très important.
Jean-Paul Henry : Reprend le fait que Laure-Françoise Vonnez ne comprenne pas la notion d'équité ou d'inéquité
Laure-Françoise Vonnez : exprime que lors du vote de ce soir, il n'y a pas que la fonction de conseiller communal, mais que d'autres aspects entrent en jeu.
Marc Tauxe : Il rejoint un peu ce qu'exprime Laure-Françoise Vonnez. Très déçu de la manière dont a parlé le préfet (beaucoup d'émotionnel). Ce n'est pas émotionnel, mais une lourde perte financière.
Michèle Métraux : aimerait juste rebondir sur ce qu'a dit Julien : si on veut dire non, on dit non, et si on veut dire oui on dit oui et pas autre chose.
Jean-Paul Henry : il le formule un peu différemment : En connaissance de cause votre autonomie est totale.

Décision

Vu le préavis municipal 26-02, ouï le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote et décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 12 abstentions**

- De lever en bloc toutes les oppositions à l'encontre du Plan d'affectation communal.
- D'adopter le PACom, son règlement et le plan d'alignement, tels que déposés aux enquêtes publiques
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

5. Communications de la Municipalité

Pas de communication

6. Divers et propositions

Installation des nouvelles autorités : le 11 juin à 14h00 au Temple
Nous sommes à la recherche d'un nouveau président du Conseil. Vous pouvez vous signaler à Jean-Paul Henry si vous êtes intéressés. Il est à disposition pour toutes questions relatives au poste de Président. Il va prendre contact avec certaines personnes afin de savoir si elles seraient intéressées.
Jean-Louis Bugnion : Se demande s'il y a un changement de règlement : les anciens municipaux participent à cette séance. Il n'avait jamais entendu que les anciens municipaux venaient. La liste est complète avec les suppléants, avant pas. Est-ce que le règlement a changé, car les suppléants sont normalement assermentés quand ils deviennent conseillers.
Jean-Paul Henry : C'est toujours le cas, mais c'est une erreur de la secrétaire. La correction a été faite.
Concernant les anciens municipaux ils sont invités. La coutume est de les inviter et de les remercier pour le travail accompli.
Marc Tauxe : Question par rapport au centre du village : Esquisses faites pour le 30 km/h. Il semblerait qu'elles ne correspondent pas et est-ce que l'on crée un rond-point autour de la fontaine.
Steve Dind : Marquage fait, mais faux. Donc tout est resté en suspens. Le marquage a été arrêté.
Julien Suter : Est-il prévu de faire des contrôles sur le 30 km/h ? par la municipalité ? le canton ? Est-ce que cela peut remplir les caisses ?
Steve Dind : contrôle fait par la gendarmerie sur demande, mais va dans leurs caisses
Jean-Paul Henry : Compte et gestion ont été reçus. Ils sont à disposition ce soir pour la commission.
Daphné Perrin : Dit s'être déjà réunis. Ils ont reçu par mail le préavis. Mais n'a pas le préavis du rapport de gestion. Il sera aussi donné ce soir.
Jean-Paul Henry : Confirme que la version papier est à disposition.

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 20h47

Prochaine séance : le vendredi 19 juin 2026 à 19h30 (verrée)
Le 8 octobre 2026 à 20h15
Le 19 novembre 2026 à 20h15

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Véronique Rochat
Secrétariat